

Nouvelles Breves

— votre bulletin d'informations municipales —

Sommaire

Un enfant un arbre 1

Manifestations 2
Vœux à la population



Étude bourg-centre 3

Au Conseil municipal 3
Compte-rendu

Brèves 4

MAIRIE D'ASPET
Place de la République
31160 ASPET
Téléphone : 05 61 88 40 22
Télécopie : 05 61 88 44 03
Mail : mairie.aspet@wanadoo.fr
Web : www.mairie-aspet.fr



Un enfant un arbre

Samedi 23 novembre a eu lieu la cérémonie « Un enfant un arbre » qui célèbre chaque année les enfants nés sur la commune dont les parents sont résidents. Depuis 2001, ce sont un peu plus de 150 arbres qui ont été plantés. La plantation s'est déroulée comme l'année passée, derrière le bâtiment Saint-Jean-Baptiste dans l'optique de créer dans cet espace vert un petit arboretum. Malheureusement, le temps n'était pas de la partie avec de la pluie et un vent froid qui ont abrégé la plantation. Cela n'a cependant pas empêché cinq courageuses familles de mettre une pelletée de terre au pied de l'arbre ! Cette année, sept arbres, tulipiers de Virginie, savonniers et arbres de Judée, ont été plantés pour les sept enfants nés dans l'année. La plantation a été suivie d'un verre de l'amitié offert dans la chaleureuse salle des Ateliers du temps libre et chaque famille a eu en cadeau un diplôme ainsi qu'un livre « Petit arbre veut grandir », de Nancy Guilbert et Coralie Saudo. Mme Sarradet a rappelé l'importance à la fois écologique dans la décision de

planter chaque année de nouveaux arbres sur la commune et symbolique dans la célébration des nouvelles naissances sur la commune. Il a d'ailleurs été envisagé d'inviter l'année prochaine les enfants nés en 2001, première année d'« Un enfant un arbre », et qui ont aujourd'hui 18 ans, âge symbolique.

La municipalité souhaite beaucoup de bonheur aux familles de Julia, Alessandro, Hugo, Whelan, Louka, Nohann et Malo.



Vœux à la population



Marché de l'avent de l'école

Le marché de l'avent de l'école qui s'est déroulé le 8 décembre dernier a connu un joli succès grâce au soleil et à la trentaine d'exposants qui proposaient des produits locaux : du miel, du vin, du safran, de la confiture, des bijoux, des créations en textile, des décorations de Noël, du savon, des sapins... Parmi les animations qui ont beaucoup plu, citons l'atelier de maquillage pour les enfants et la visite du père Noël venu sur son magnifique traîneau. Un bon repas confectionné par l'école et les parents d'élèves a permis également de satisfaire les papilles de tous.

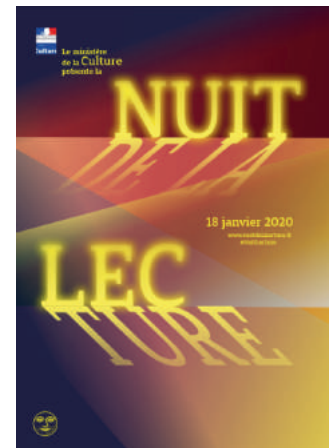


Médiathèque municipale

La médiathèque municipale Augustus Saint-Gaudens vous propose pour ce début d'année plusieurs animations. La Nuit de la lecture, manifestation nationale, aura lieu pour sa quatrième édition le samedi 18 janvier 2020. La médiathèque d'Aspet participera à l'événement et vous proposera pour l'occasion deux animations, la première pour les enfants et adolescents à partir de 11 ans, un « escape game » grandeur nature « Panique dans la bibliothèque », à partir de 17h. La seconde, un karaoké littéraire pour adultes, à partir de 19h. Vous êtes invités à choisir un ou plusieurs extraits d'ouvrages ainsi que la musique qui pourrait l'accompagner (que vous pourrez envoyer par mail à l'adresse bibliothequeaspet@orange.fr ou que vous aurez sélectionnée sur place parmi les CD). Chacun des participants lira le passage choisi sur le morceau de musique de son choix. La lecture ne devra pas dépasser la durée du morceau de musique...

Le club de lecture se réunira le mercredi 8 janvier autour du

thème « romans feel good » et établira son palmarès des livres de l'année 2019. Un repas partagé viendra clôturer cette première séance de l'année.



Étude bourg-centre : retour sur la concertation du 17 octobre



Suite à un premier rendu du diagnostic par le bureau d'étude qui s'était déroulé le 26 septembre dernier, une deuxième réunion sous forme d'ateliers s'est déroulée le 17 octobre avec les personnes intéressées et volontaires pour participer. Les quatre groupes représentant une quarantaine de personnes ont réfléchi aux quatre grands thèmes suivants :

- l'identité d'Aspet et son rôle structurant du territoire ;
- les mobilités, services à la population et attractivité du territoire ;
- les services et les fonctions du bourg de demain, évolution du cadre de vie ;
- l'évolution de la cohésion sociale du bourg, place des lieux de convivialité.

Chaque groupe a travaillé sur l'ensemble des thèmes et a ensuite proposé une restitution à l'assemblée. La synthèse de la réunion rédigée par le bureau d'étude et restituant toutes les propositions faites en réunion est disponible dans son intégralité sur le site internet de la mairie ou sur le panneau d'affichage sous la halle.

Le bureau d'étude va ensuite intégrer ces suggestions à l'étude en cours, définira les actions prioritaires en accord avec les élus et présentera aux Aspétois les actions qui auront été retenues tout en expliquant pourquoi certaines ne l'auront pas été.

Compte-rendu des conseils municipaux du 3 octobre et du 5 décembre

SÉANCE DU 3 OCTOBRE

- **Sur proposition** de la commission *ad hoc*, le conseil a adopté à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € aux Jeunes Footballeurs du Cagire, compte tenu du sinistre de leur local, et une subvention de 150 € à Ciné Cagire. Avec 12 voix pour et une contre, le conseil a également attribué une subvention de 300 € à l'ACCJSE.
- **La prise de compétence** enfance-jeunesse par la CC CGS demande la mise à disposition d'agents communaux ainsi que les locaux de la commune. Le CM, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer les conventions adéquates.
- **Les termes de la convention** avec le SMEA31 relative à l'installation, à l'entretien et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie ont été approuvés à l'unanimité.
- **Concernant le projet de réforme** du réseau des finances publiques, le conseil, à 12 voix pour et une contre, s'oppose à une nouvelle vague de démantèlement de la DGFIP en milieu rural.
- **La commune s'est engagée** à mettre en place une politique d'entretien, d'amélioration et de sécurisation de la voirie. Il s'agit généralement de réduire la vitesse sur certains secteurs. Le quar-

tier Sarradère, le quartier Fontagnères, le chemin de Manac, la rue des Fossés, le hameau de Girosp, l'abord de l'école primaire et le centre-bourg seront aménagés dans ce sens. Les travaux ont été devisés à hauteur de 56 766 € TTC. Le conseil, à l'unanimité a émis un avis favorable.

- **Le projet de Parc naturel régional** (PNR) Comminges Barousse Pyrénées a été approuvé par le conseil à l'unanimité, ainsi que la part de cotisation à hauteur de 0,50 € par habitant de la commune.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE

- **Afin de pouvoir réaliser** sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, une enveloppe financière prévisionnelle de 3 000 € a été votée à l'unanimité.
- **Une dizaine d'années après sa construction**, le groupe scolaire Germaine Barés fait l'objet d'un rapport d'expertise sur les malfaçons et dégradations prématurées. Pour offrir des conditions de sécurité optimum, l'escalier extérieur doit être remplacé. Cette opération a été approuvée à l'unanimité, pour un devis total TTC de 12 414 €.
- **Le fonds de concours** versé à la CC

CGS en 2019 pour le Pool-routier 2016-2018 pour un montant de 5 250,34 € doit légalement être amorti. Le conseil a décidé cet amortissement sur une durée maximale de 15 ans, soit 350,02 € par an à compter de 2020.

- **Une étude sur l'utilisation et l'occupation** de l'espace public des terrasses sera menée par une commission *ad hoc*. Elle considérera dans ses réflexions la formalisation d'une autorisation préalable obligatoire et le caractère commercial et lucratif de l'occupation.
- **Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le CM réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'ONF dont la remise en question est source d'inquiétudes.
- **Dans ses questions diverses**, le conseil municipal, à l'unanimité, a proposé de reconduire la manifestation artistique et musicale Aspet s'expose pour 2020.

L'intégralité de ces séances peut être consultée sur le tableau d'affichage de la mairie, sous la halle, et sur le site www.mairie-asp31.fr



La Croix-Rouge cherche des bénévoles

La Croix-Rouge est une association loi de 1901, ouverte à tous, sans distinction. Reconnue d'utilité publique en 1945, elle fonde l'engagement dans la confiance et l'autonomie qu'elle leur accorde, au sein de ses structures. Elle réalise ses missions principalement dans les domaines du secourisme, de l'action sociale, de l'urgence et des opérations de secours, de la vie associative et de la jeunesse.

Les situations susceptibles de déclencher des actions d'urgence, des opérations de secours, de petite ou de grande envergure, sont de plus en plus nombreuses et variées : accidents, intempéries, attentats, pandémies, événements impliquant un grand nombre de personnes... Elles appellent souvent des réponses transversales. Cela implique d'en pré-

voir la gestion et d'y associer tous les acteurs concernés et préparés. Auxiliaire des pouvoirs publics, l'association est un opérateur national de premier plan pour toutes ces activités. Précurseur et référence dans le domaine du secourisme, la Croix-Rouge française propose des formations reconnues. Elle s'inscrit dans une démarche globale, en intervenant aussi bien auprès du grand public qu'auprès des acteurs du secours.

La Croix-Rouge française rencontre et reçoit toutes les personnes démunies et en situation de précarité quels que soient leur situation, âge, sexe, origine ou confession. La structure de Saint-Gaudens regroupe 20 bénévoles sur des activités telles que la vestiboutique, animation Ehpad, bibliothèques hospitalières, aide fournitures scolaires, braderie...

Si le bénévolat vous tente, vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au 06 27 80 31 65.



Numéros utiles

Pompiers	18/112
S.A.M.U.	15
Gendarmerie	05 61 88 40 17
CC3V	05 61 94 86 50
Déchetterie	05 61 79 59 47
S.Eaux (Girosp, Gouillou)	05 61 88 56 64
S.Eaux (Aspet et autres)	05 62 00 72 80
Camping	05 61 88 51 55
Bibliothèque	05 61 88 52 55
Centre de loisirs	06 72 59 88 26
Trésor public	05 61 88 40 51

Un défibrillateur est présent sur la commune sous la halle de la Mairie



Moubarek Ait Abdelmalek, prendra ses nouvelles fonctions de responsable des services techniques de la commune le 10 janvier prochain.

Accueil de la mairie

Pendant la période des fêtes de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera fermé les 2 et 3 janvier 2020.

Zone de revitalisation rurale : exonération d'impôts

Aspet fait partie des zones de revitalisation rurale (ZRR) qui visent à aider le développement des entreprises sur les territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales. Ainsi, les entreprises qui souhaitent s'y implanter peuvent bénéficier d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité : exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés, exonération de contribution économique territoriale (CET), exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, exonération sur les cotisations sociales en qualité d'employeur. Pour plus de renseignements et pour savoir si vous pouvez bénéficier de ces exonérations, vous pouvez consulter le site internet : www.economie.gouv.fr/entreprises/zone-revitalisation-rurale-zrr-avantages-impots

Redéploiement du réseau des finances publiques

La Direction générale des finances publiques a informé la municipalité du projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques par le biais d'une lettre qui est consultable dans son intégralité sous la halle de la mairie. Il y est précisé

qu'aucune fermeture de trésorerie n'est prévue sur le territoire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat et qu'aucune décision n'est encore prise concernant celle de Salies-du-Salat. Un accueil de proximité à Aspet et Salies-du-Salat est prévu pour 2021 ou 2022 pour éviter que les usagers se déplacent jusqu'à Saint-Gaudens.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur la liste électorale est automatique pour les jeunes de 18 ans ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter. Vous pouvez vous inscrire de trois manières différentes : par internet en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr, sur place dans votre mairie ou par courrier en joignant le formulaire cerfa n°12669*02. Vous pouvez aussi vérifier que vous êtes bien inscrit, savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit et connaître l'adresse de votre bureau de vote en vous rendant sur le site service-public.fr dans la rubrique "vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote".

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Cependant, il faut respecter une date limite d'inscription. Pour les élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, vous devez vous inscrire avant le 7 février 2020.

Calendriers du SIVOM

Un calendrier 2020 est offert par le SIVOM à chaque habitant d'Aspet. Vous pouvez venir le récupérer à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

Restos du coeur

Les distributions de repas se font à l'antenne d'Aspet, à l'ancien collège, le jeudi de 10h à 12h. Les inscriptions sont encore possibles à Saint-Gaudens, au 8, rue Lamartine, le lundi de 9h à 11h, sur présentation des justificatifs.

École : inscription

La campagne d'inscription à l'école pour la rentrée 2020-2021 est ouverte. Merci d'inscrire votre enfant en mairie avant la fin du mois d'avril. Nous vous rappelons que l'inscription est maintenant obligatoire à partir de 3 ans.

Repas des aînés



Comme il est de tradition, le CCAS d'Aspet offrira aux aînés de la commune un repas qui se déroulera le samedi 25 janvier 2020 à midi au Bois Perché. Les habitants de la commune de 70 ans et plus recevront chez eux un courrier d'invitation qui leur sera directement adressé. Si vous avez plus de 70 ans et que vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, veuillez vous faire connaître en mairie. Le repas sera animé par le groupe de chants pyrénéens « Les copains d'abord ».